

Direction de l'accès à l'information et  
de la propriété intellectuelle

PAR COURRIEL

Québec, le 22 octobre 2024



**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2024-2025.370**



Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents reçue le 26 septembre dernier, visant à obtenir les données sur le nombre de personnes de moins de 40 ans s'étant présenté aux urgences dans les hôpitaux du Québec avec des douleurs thoraciques ou des problèmes cardiaques pour les années 2017 à 2024. (Veuillez fournir les chiffres année par année).

Au terme des recherches effectuées, nous vous transmettons sous l'onglet 1 les renseignements demandés et détenus pas le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante :

<https://www.cai.gouv.qc.ca/acces-documents-organismes-publics/citoyens-acces-documents-publics/comment-avoir-recours-tribunal-administratif>

Veuillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,



Annie Larivière

p. j. 1